

CERTIFICAT D’AFFICHAGE D’AVIS D’ACQUISITION PAR PREEMPTION DE LA SAFER CORSE

Publication effectuée en application de l'article R 143-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, relatif à la publication des préemptions

Siège Social

Route du Stade

Lieu-dit Petraolo

20215 VESCOVATO

Tél. : 04 95 32 36 24

E-mail : direction@safer-corse.com

La SAFER SAFER CORSE porte à la connaissance du public qu'elle a exercé son droit de préemption prévu aux articles L 143-1 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime sur les biens désignés ci-après :

..... Commune de Oletta (2B) - Surface sur la commune : 18 a 24 ca - PRATALE : - B 0227 - STANTINACCIA : - B 0245

S.A. au cap. de 598 864 €

RCS Bastia B 310 622

SIRET 310 622 907 00049

APE 4299 Z

N° TVA Intracommunautaire

FR 15310622907

Cette préemption a été exercée en vue d'atteindre les objectifs suivants (article L 143-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime) :

- 1° Installer, réinstaller ou maintenir des agriculteurs
- 2° Consolider des exploitations et améliorer la répartition parcellaire d'exploitations existantes
- - 5° Lutter contre la spéculation foncière

Service Départemental 2A

Lot. Michel Ange

Z.I. de Baléone

20167 AFA

Tél. : 04 95 20 45 21

Fax : 04 95 23 15 85

E-mail : service2a@safer-corse.com

Elle est ainsi motivée (article L 143-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime):

Le bien objet de la présente préemption en révision de prix, se situe sur la commune d'Oletta (Haute-Corse) à environ 1.8km au nord du lac de Padule, dans la microrégion du Nebbiu.

La propriété est constituée de deux parcelles d'une superficie totale de 00ha18a24a, aux lieux-dits « Pratale » et « Stantinaccia ».

Les parcelles, de bonne configuration formant un îlot en nature de terre, disposent d'un relief plat et sont accessibles par une piste.

Le PADDUC classe la propriété en Espaces Stratégiques Agricoles (ESA) et le PLU de la commune classe ces parcelles en zone Agricole (A).

L'agriculture de la microrégion est fondée essentiellement sur la viticulture et l'oléiculture.

Ainsi, afin de permettre à ces activités d'être rationnelles et pérennes, le foncier doit être maîtrisé à des prix compatibles avec ces mêmes activités.

À cet égard, la notification de vente révèle un prix moyen à l'hectare de 27 412€/ha.

Or, cette pratique de prix tendrait à limiter l'accès au foncier et, si la vente se réalisait, créerait une référence de prix qui engendrerait une offre foncière dérégulée.

On peut citer à ce titre une notification de 2021 (NO 2B 21 0011 01) concernant une parcelle à proximité au prix moyen hectare de 11 328 €, plus en adéquation avec les prix du marché.

Outre la régulation des prix et la volonté de lutter contre la spéculation, l'intervention de la SAFER participera à :

- Favoriser l'accessibilité au foncier agricole pour un agriculteur ;
- Maintenir et préserver des terres agricoles en protégeant cette zone de l'urbanisation et de toute pression foncière ;
- Favoriser l'installation de jeunes agriculteurs en confortant leurs installations.

<https://corse.safer.fr>

L'intervention de la SAFER permettra, également, au regard des objectifs du Programme pluriannuel d'activités de la SAFER Corse 2022-2028, de :

- Permettre l'accès au foncier en vue de l'installation des jeunes agriculteurs ;
- Consolider des exploitations agricoles existantes leur permettant d'atteindre une dimension économiquement viable ;
- Réguler le prix des terres agricoles ;
- Structurer, agrandir et valoriser des structures déjà existantes.

Ainsi, sans préjuger des candidatures qui pourraient se révéler dans le cadre de la publicité légale que fera la SAFER Corse, divers projets pourraient se manifester, notamment des agriculteurs souhaitant pérenniser et consolider la viabilité économique de leur exploitation agricole ou encore des agriculteurs aux alentours souhaitant agrandir ou valoriser leurs structures.

Siège Social

Route du Stade

Lieu-dit Petraolo

20215 VESCOVATO

Tél. : 04 95 32 36 24

E-mail : direction@safer-corse.com

M..... le Maire de la Commune de OLETTA CERTIFIE et ATTESTE avoir procédé à l'affichage de l'avis d'acquisition par préemption de la SAFER CORSE ci-dessus exposé, à la demande de la SAFER Corse, en date du :

S.A. au cap. de 598 864 €

RCS Bastia B 310 622

SIRET 310 622 907 00049

APE 4299 Z

N° TVA Intracommunautaire

FR 15310622907

A OLETTA, le 19 Mars 2025

Cachet et signature du Maire

Visa du Maire et cachet valant attestation d'affichage pendant le délai légal de 15 jours



Pour la SAFER,
Vescovato, le 18 mars 2025
Antoine VALLECALLE
Directeur Général délégué



Service Départemental 2A

Lot. Michel Ange

Z.I. de Baléone

20167 AFA

Tél. : 04 95 20 45 21

Fax : 04 95 23 15 85

E-mail : service2a@safer-corse.com

<https://corse.safer.fr>